



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
LA FRANCOPHONIE

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), répondant favorablement à la demande réitérée des autorités centrafricaines et des partenaires extérieurs, a, dans le cadre du second tour des élections présidentielle et législatives du 8 mai 2005, décidé de l'envoi d'une nouvelle mission d'observation en République centrafricaine.

En outre, et à l'instar du premier tour, l'OIF a accepté d'assurer la coordination nationale et internationale dudit scrutin.

La mission de la Francophonie se fonde sur les principes et les engagements consignés dans la Déclaration de Bamako et en particulier dans ses aspects relatifs à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

Cette mission dirigée par Son Excellence le Major Pierre BUYOYA, Ancien Président du Burundi, était composée de parlementaires et de personnalités venant du Bénin, du Cameroun, du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la République du Congo, de Côte d'Ivoire, de France, du Mali et du Sénégal.

La mission, présente à Bangui depuis le 27 avril 2005, a suivi les derniers préparatifs du scrutin en demeurant en contact permanent avec les autorités centrafricaines, les institutions chargées de l'organisation des élections, les formations politiques, les organisations de la société civile et les missions diplomatiques.

Les membres de la mission, répartis en sept groupes, ont sillonné la ville de Bangui et ses environs ainsi que les préfectures suivantes :

- ✓ L'OUAM (Bossangoa et ses environs)
- ✓ OUMAM-PENDE (Bozoum et ses environs)
- ✓ LOBAYE (M'Baïki – Boda et leurs environs)
- ✓ OMBELLA M'POKO (Damara et ses environs)
- ✓ KEMO (Sibut – Dekoa et leurs environs)
- ✓ OUKA (Bambari – Grimari et leurs environs)

La mission, avant le jour du scrutin, a fait les constats suivants :

- ✓ Sur la préparation du scrutin : Efforts manifestes de la CEMI et du Ministère de l'intérieur en vue de pallier les insuffisances relevées au premier tour ;

- ✓ Sur la campagne électorale : Les partis politiques et les candidats ont mené librement leurs activités et ont bénéficié d'un égal accès aux médias d'État sous la surveillance du Haut Conseil de la Communication.

La mission a eu connaissance d'incidents survenus dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Bangui, dans la ville de Kouï ainsi que dans la circonscription de Bambari II. En conséquence la mission a pris contact avec les autorités compétentes pour s'informer des mesures prises en réponse à ces événements.

Le jour du scrutin et dans les bureaux visités, la mission a fait les constats suivants :

1. Ouverture à temps de la quasi totalité des bureaux de vote, et ce en raison du déploiement du matériel électoral en temps utile et d'une plus grande sensibilisation des membres des bureaux de vote.
2. En dépit des efforts fournis par la CEMI, localisation de plusieurs bureaux de vote dans certaines salles, disproportion dans la répartition des électeurs entre bureaux de vote dans un même centre de vote.
3. Présence effective des représentants des candidats.
4. Matériel électoral adapté sous réserve de la quantité insuffisante des urnes.
5. Sérénité et discipline des électeurs.
6. Présence discrète des forces de l'ordre à proximité des bureaux à l'exception de quelques circonscriptions de Bangui où une présence intempestive de certains éléments de l'armée a été relevée.
7. Secret du vote généralement assuré.
8. Non respect par les membres de quelques bureaux de certaines dispositions du code électoral relatives aux différentes phases du double scrutin entraînant un risque de confusion chez l'électeur et des difficultés de dépouillement.
9. Gestion consensuelle des opérations de vote et de dépouillement entre les membres des bureaux et les représentants des candidats et des partis politiques.
10. D'une façon générale fermeture des bureaux de vote à l'heure réglementaire.
11. Présence fréquente des observateurs nationaux dans les bureaux de vote et présence systématique des agents de la CEMI dans les centres de vote.
12. Taux de participation apparemment inférieur à celui du premier tour.

Enfin, pour les scrutins à venir, la mission recommande :

- 1) La poursuite des efforts en vue de la formation des agents des bureaux de vote et de la sensibilisation de la population.
- 2) Une meilleure organisation du scrutin en ce qui concerne notamment la localisation des bureaux de vote, la répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote et la sécurisation des urnes.
- 3) Une meilleure définition du rôle des forces de l'ordre.

*Fait à Bangui, le 10 mai 2005*